



# Résultats du premier trimestre

Janvier à mars 2013

# Rendre compte

Travail sécuritaire NB s'engage à assurer des normes de gouvernance et d'administration parmi les plus élevées. La direction est donc heureuse de présenter les résultats du trimestre au conseil d'administration. Le présent document résume les progrès de l'organisme vers l'atteinte de ses buts stratégiques, de ses cibles et de ses stratégies tels qu'ils ont été établis lors du processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques du conseil. De plus, le document communique les risques que le conseil continue de surveiller; les priorités législatives et en matière de politiques; ainsi que les résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie. Vous pouvez vous procurer le *Plan stratégique et évaluation des risques 2012-2017* en ligne à l'adresse [www.travailsecuritairenb.ca](http://www.travailsecuritairenb.ca).

## Table des matières

Buts stratégiques	2
La sécurité	4
L'équilibre	5
Le service	7
La reprise du travail	8
La satisfaction et l'engagement des employés	9
Évaluation des risques	10
Priorités législatives et en matière de politiques	11
Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie	13
Notes et coordonnées	15

## Vision

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick.

## Mission

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

## Mandat

Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.

Encourager la compréhension, l'acceptation et l'observation de toutes les lois dont Travail sécuritaire NB est responsable, y compris l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et de ses règlements.

Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.

Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.

Représenter les intervenants, et présenter des recommandations et des conseils au gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations que Travail sécuritaire NB juge à propos.

## Valeurs

Nous sommes engagés à offrir à chaque client des services prompts, efficaces et bienveillants.

Nous croyons qu'une approche d'équipe assure que tous les membres de Travail sécuritaire NB travaillent en vue d'une vision, d'une mission, de valeurs et de buts communs.

Nous offrons des dirigeants compétents, énergiques et qui se concentrent sur une orientation claire pour Travail sécuritaire NB.

Nous assurons que nos décisions sont prises avec honnêteté, crédibilité et responsabilité.

Nous assurons que nos rapports sont fondés sur la confiance, le respect mutuel, la franchise et l'échange de renseignements clairs et fiables.

Nous gérons nos ressources humaines, matérielles et financières efficacement tout en respectant notre mandat et les priorités établies.

# Buts stratégiques

- Cible atteinte
- Cible non atteinte
- ▲ Nouvel outil de mesure en voie d'élaboration

## La sécurité

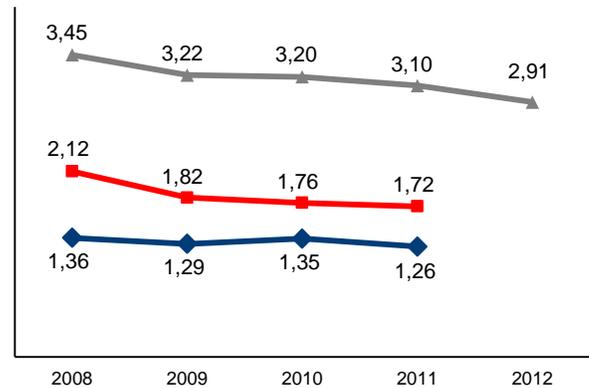
Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du taux global de blessures subies au travail et à une diminution de la perception que les blessures subies au travail sont inévitables au Nouveau-Brunswick.

### Cibles annuelles

- Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.
- Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.
- ▲ Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui croient que leur lieu de travail a une culture de travail sécuritaire sera supérieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Remarque : Nouvelle cible approuvée en 2012. L'indice sera établi à l'automne 2013.

Taux de blessures  
(Blessures pour chaque 100 ETP)



- ▲ Toutes les blessures pour chaque 100 ETP<sup>10</sup>  
(Cible pour 2013 : < 3,19) (Cible pour 2012 : < 3,28)
- Blessures avec interruption de travail au Canada<sup>12</sup>
- ◆ Blessures avec interruption de travail au N.-B.  
(Cible < Canada)<sup>12</sup>

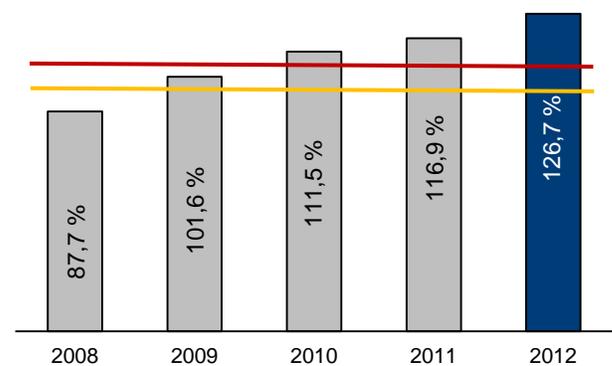
## L'équilibre

Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

### Cible annuelle

- Au strict minimum, nous maintiendrons une dette entièrement provisionnée.

Historique de la capitalisation<sup>1</sup>



- Pourcentage de capitalisation
- Niveau de capitalisation cible (110 %)
- Capitalisation exigée par la loi (100 %)

# Buts stratégiques



## Le service

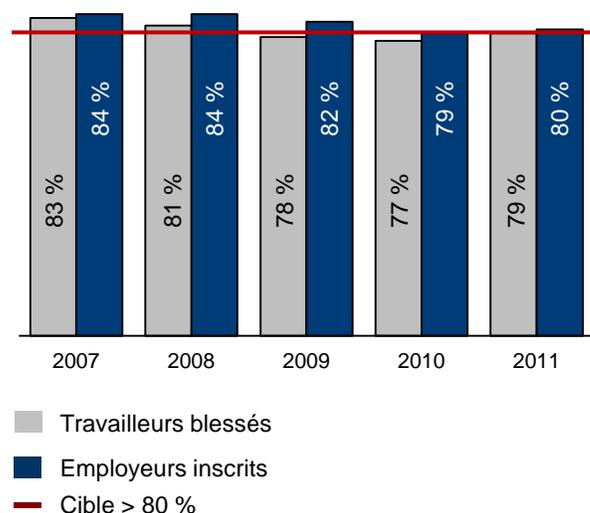
Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, compétence, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

### Cible annuelle

▲ Nous maintiendrons ou dépasserons le niveau de satisfaction élevé, soit supérieur à 80 %, auquel les travailleurs blessés et les employeurs s'attendent.

Remarque : En 2012, le conseil a approuvé l'élaboration d'un nouvel outil pour mesurer la prestation de services. On commencera à l'utiliser à l'automne 2013.

Satisfaction des clients<sup>1</sup>



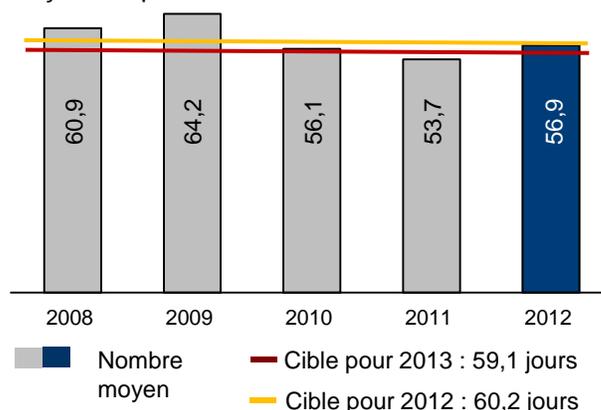
## La reprise du travail

Nous réduirons la période écoulée avant que le travailleur blessé reprenne le travail en toute sécurité ou soit prêt à le reprendre de façon sécuritaire.

### Cible annuelle

■ Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant à la reprise du travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations<sup>10</sup>



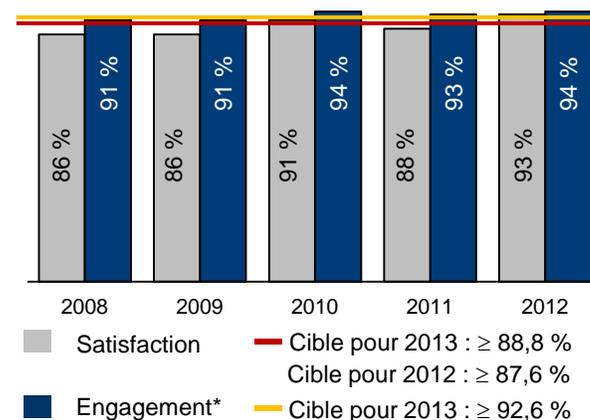
## La satisfaction et l'engagement des employés

Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

### Cible annuelle

■ Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.

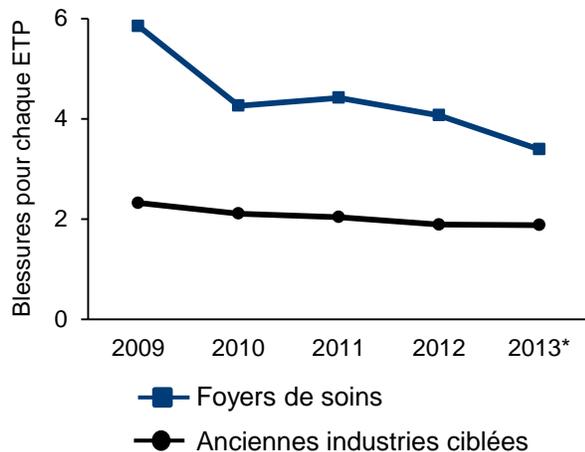
Pourcentage d'employés satisfaits et engagés<sup>1</sup>



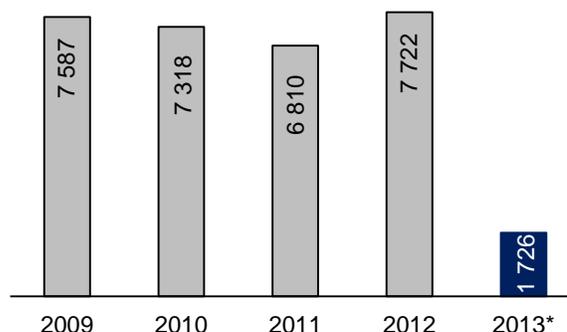
\*Des données pour une période de cinq ans sont disponibles pour la première fois en 2013.

## La sécurité

Taux de blessures avec interruption de travail des industries ciblées<sup>2, 10, 11</sup>  
(Annuel / Cumulatif à ce jour\*)



Conformité avec la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* – Ordres donnés<sup>2, 10</sup>  
(Annuel / Cumulatif à ce jour\*)



### Cible annuelle à ce jour

- À la fin de mars 2013, le taux de blessures de la province s'élève à 3,20 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur au premier trimestre de 2012 (3,24) et semblable à la cible de 3,19 pour 2013.

### Culture de travail sécuritaire

- Le site Web de Travail sécuritaire NB offre maintenant aux employeurs :
  - des ressources de formation sur des sujets comme les enquêtes sur les accidents et les espaces clos;
  - des liens aux fournisseurs de services de formation en santé et en sécurité.

Vous pouvez consulter le site Web à l'adresse [www.travailsecuritairenb.ca](http://www.travailsecuritairenb.ca).

### Industries à risque élevé

- Travail sécuritaire NB continue à concentrer ses efforts sur les industries à risque élevé afin de créer une culture de sécurité durable. À ce jour :
  - le taux de blessures avec interruption de travail pour l'industrie ciblée actuelle, c'est-à-dire les foyers de soins, se chiffre à 3,39 blessures par 100 ETP, soit un chiffre inférieur au premier trimestre de 2012 (5,28) et à la moyenne de cinq ans de 4,80;
  - le taux de blessures avec interruption de travail des anciennes industries ciblées se chiffre à 1,88 blessure par 100 ETP, soit un chiffre légèrement supérieur au premier trimestre de 2012 (1,71) et inférieur à la moyenne de cinq ans de 2,15.

### Intervention au niveau des entreprises

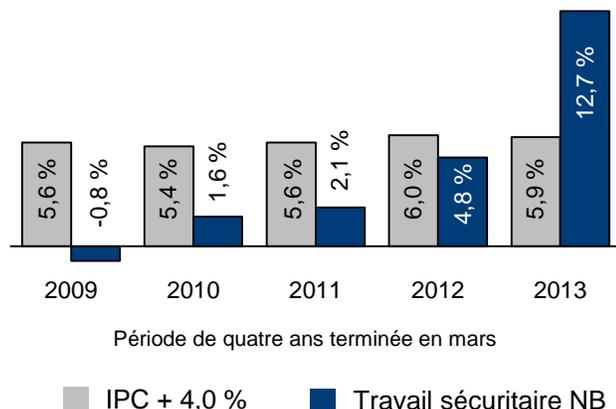
- Travail sécuritaire NB concentre son attention sur certaines entreprises en fonction de leur nombre de blessures ainsi que celui du groupe d'industries. Cette attention accrue favorise la création d'une infrastructure de santé et de sécurité durable chez ces entreprises ciblées. Au mois de mars 2013, le taux global de blessures de ces industries se chiffre à 3,89 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne de cinq ans de 6,41.

## Atteindre nos buts : notes de la direction pour le premier trimestre

### L'équilibre

#### Objectif de rendement n° 1<sup>4</sup>

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 4 %<sup>13</sup> sur une moyenne mobile de quatre ans.



#### Gestion des placements rigoureuse

- Le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a connu une augmentation de 4,67 % au premier trimestre de 2013 et une augmentation de 10,47 % pour la période de un an terminée le 31 mars 2013. Les marchés des actions internationales ont connu une amélioration au premier trimestre puisque l'attitude des investisseurs était généralement positive. Des améliorations au niveau de l'habitation aux États-Unis et des données sur l'emploi ont fait augmenter la valeur des actions. Les actions canadiennes ont produit un rendement de 3,34 % pour le trimestre. Les actions américaines ont affiché un rendement de 12,85 % (CAD). Les actions internationales (EAFE) ont connu une augmentation de 7,27 %.

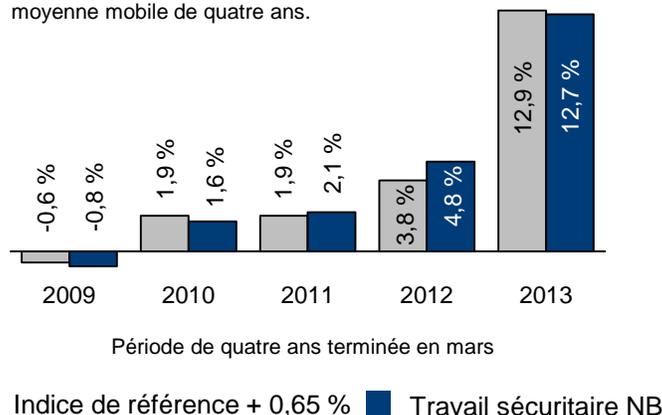
#### Gestion financière rigoureuse

- Le revenu tiré des cotisations pour le premier trimestre de 2013 a été 0,5 million de dollars de plus que le montant prévu, et 2,4 millions de dollars de moins que l'exercice précédent. Cette diminution était surtout attribuable à la baisse du taux de cotisation moyen, qui est passé de 1,70 \$ en 2012 à 1,44 \$ en 2013.

Le revenu des placements pour le premier trimestre a été 33,7 millions de dollars de plus que prévu. Le taux de rendement à la fin du premier trimestre s'est chiffré à 4,67 %, comparativement à un taux de rendement prévu au budget de 1,78 %, et à un taux de rendement de 5,07 % à la fin du premier trimestre de 2012.

#### Objectif de rendement n° 2<sup>4</sup>

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur au rendement généré par le portefeuille de référence défini dans la politique de placement, et ce, de 0,65 %<sup>13</sup> sur une moyenne mobile de quatre ans.



Le total des dépenses pour le premier trimestre de 2013 était supérieur de 1,1 million de dollars au montant prévu au budget et de 2,3 millions de dollars de plus que l'exercice précédent. Les frais engagés au titre des réclamations étaient 2,3 millions de dollars de plus que le montant prévu au budget. Cette augmentation était surtout attribuable à des intérêts plus élevés que prévu sur des montants réservés pour une rente. Les frais d'administration et du Tribunal d'appel, ainsi que les obligations prévues par la loi étaient inférieurs de 1,2 million de dollars au montant prévu au budget et 0,4 million de dollars de plus que l'exercice précédent. Ces résultats ont donné lieu à un excédent net de 35,5 millions de dollars pour la période comparativement à un excédent net prévu de 2,4 millions de dollars.

Le pourcentage de capitalisation à la fin du premier trimestre de 2013 s'est chiffré à 128,9 %, comparativement à 119,8 % pour la même période en 2012. Ce chiffre demeure dans les limites des résultats prévus étant donné la composition de l'actif actuelle de Travail sécuritaire NB.

Le conseil d'administration a une stratégie financière à long terme qui comprend un objectif de capitalisation de 110 %. La stratégie a été conçue pour assurer la stabilisation des taux de cotisation et offrir une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Un objectif de capitalisation de plus de 100 % est jugé prudent étant donné l'ampleur possible des fluctuations de la valeur marchande de la caisse.

# L'équilibre

### Gestion financière rigoureuse (suite)

---

Le conseil reconnaît qu'il est peu probable qu'on puisse maintenir la capitalisation à exactement 110 % étant donné la variabilité au niveau du marché telle qu'elle est décrite à la page précédente. Toutefois, il adopte une approche envers sa prise de décision qui sous-entend un objectif de capitalisation de 110 %. Par conséquent, lorsque le niveau de capitalisation est supérieur à 100 %, mais n'atteint pas tout à fait 110 %, Travail sécuritaire NB amortit la différence sur une période ne dépassant pas huit ans. Lorsque le niveau de capitalisation est supérieur à 110 %, le taux de cotisation moyen diminue. Lorsqu'il est supérieur à 100 %, mais inférieur à 110 %, le taux de cotisation moyen augmente. Le processus d'établissement des taux de cotisation, qui a lieu chaque automne, reflète l'augmentation ou la diminution du taux moyen. Selon la *Loi sur les accidents du travail*, si le niveau de capitalisation est inférieur à 100 %, toute insuffisance doit être récupérée sur une période de cinq ans.

*Remarque : Les Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie figurent aux pages 13 et 14.*

### Gouvernance

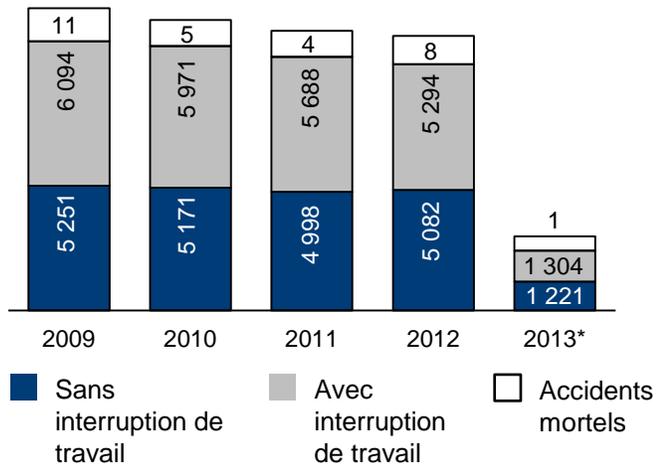
---

- Travail sécuritaire NB a présenté au gouvernement le *Rapport annuel 2012* et le *Rapport annuel de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers 2012*. Travail sécuritaire NB voit à l'application de cette *Loi* pour le gouvernement. Vous pouvez vous procurer ces rapports en ligne à l'adresse [www.travailsecuritairenb.ca](http://www.travailsecuritairenb.ca).
- Kim Froats, représentant des employeurs, a démissionné de son poste au conseil d'administration le 1<sup>er</sup> février 2013.

# Atteindre nos buts : notes de la direction pour le premier trimestre

## Le service

Réclamations acceptées selon la catégorie<sup>2, 6, 7</sup>  
Annuel / Cumulatif à ce jour\*



### Volume de réclamations

- À ce jour, le volume de réclamations a diminué de 0,6 % par rapport à la même période en 2012; le nombre de réclamations sans interruption de travail a augmenté de 3,0 %; et les réclamations avec interruption de travail ont diminué de 3,6 %.

### Jours écoulés avant le premier chèque

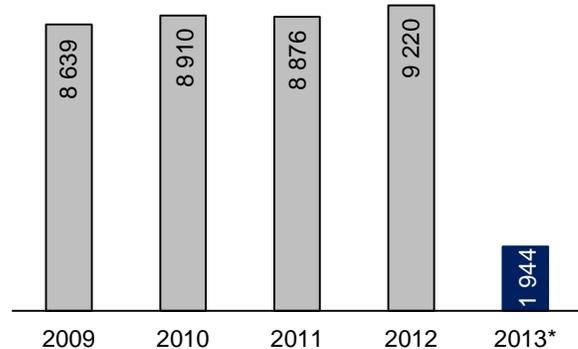
- À ce jour, le nombre de jours écoulés avant le premier chèque a augmenté de 1,5 jour (8,5 %), pour atteindre 19,1 jours pour les réclamations gérables comparativement à 2012, et a diminué de 0,3 jour (1,1 %) pour toutes les réclamations, pour se chiffrer à 27,9 jours par rapport à 2012.

### Ressources afin d'assurer la prestation des services

- Travail sécuritaire NB a lancé un nouveau site Web qui affiche un air nouveau et comporte une meilleure fonctionnalité, y compris :
  - des adresses URL tout à fait bilingues;
  - un meilleur contenu vidéo;
  - une navigation plus facile à partir de menus à colonne multiples;
  - des onglets de consultation rapide.

Vous pouvez consulter le nouveau site Web à l'adresse [www.travailsecuritairenb.ca](http://www.travailsecuritairenb.ca).

Conformité avec la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* – Inspections<sup>2, 10</sup>  
(Annuel / Cumulatif à ce jour\*)



### Inspections

- Travail sécuritaire NB aide les employeurs à se conformer à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* en effectuant des inspections aux lieux de travail. Un total de 1 944 inspections ont été effectuées au premier trimestre de 2013, soit un chiffre semblable au premier trimestre de 2012 (2 013 inspections).

### Aider les clients à naviguer dans le système

- Le Tribunal d'appel a reçu 202 demandes d'appel, soit une augmentation de 6,3 % comparativement au premier trimestre de 2012. Il a également résolu 178 appels, soit une diminution de 13,2 % par rapport au même trimestre de 2012.

### Mesurer et évaluer la satisfaction des clients

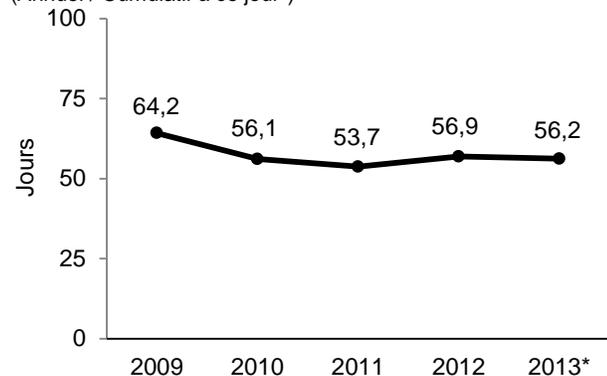
- Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB a affecté des ressources à la nouvelle conception d'un outil en vue de mesurer les services et la culture de santé et de sécurité au Nouveau-Brunswick. La société de recherche indépendante chargée de ce projet a fait ce qui suit :
  - consulté la direction, les employés et les clients afin d'élaborer un nouveau questionnaire;
  - fait l'essai de l'ébauche du questionnaire auprès d'un échantillon de travailleurs blessés et d'employeurs inscrits;
  - présentera une recommandation finale, prévue pour le deuxième ou le troisième trimestre de 2013.

## Atteindre nos buts : notes de la direction pour le premier trimestre

# La reprise du travail

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations<sup>2, 10</sup>

(Annuel / Cumulatif à ce jour\*)



● Clients ayant un but quant à la reprise du travail

### Cible annuelle à ce jour

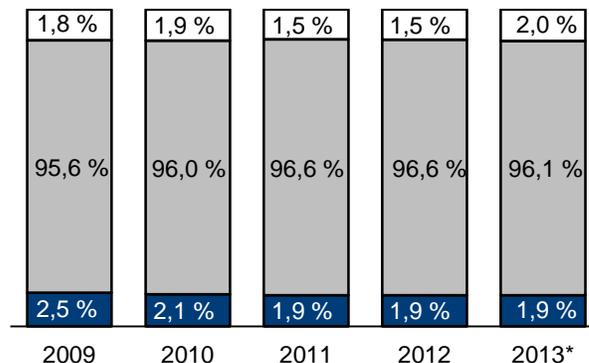
- À la fin de mars 2013, le nombre de jours pendant lesquels les travailleurs blessés ayant un but quant à la reprise du travail reçoivent des prestations est 56,2 jours, soit un chiffre inférieur à la cible de 2013 (59,1 jours).

### Gestion médicale de cas

- Travail sécuritaire NB a mis en œuvre un projet pilote auprès d'un groupe d'employeurs de la Région du Sud-est ainsi que tous les foyers de soins de la province, selon lequel les employeurs pouvaient directement adresser des travailleurs blessés en vue de traitements de physiothérapie pour des lésions musculo-squelettiques. Le renvoi direct :
  - favorise l'accès plus rapide aux évaluations en physiothérapie et aux traitements;
  - permet d'obtenir des renseignements sur les capacités fonctionnelles sécuritaires afin d'aider le travailleur à demeurer au travail et à reprendre le travail rapidement.

Réclamations avec interruption de travail réglées<sup>2, 10</sup>

But quant à la reprise du travail et prestations complètes d'invalidité à long terme (Annuel / Cumulatif à ce jour\*)



- Prestations complètes
- N'ont pas repris le travail d'invalidité à long terme
- Repris le travail / Même situation d'emploi qu'avant l'accident

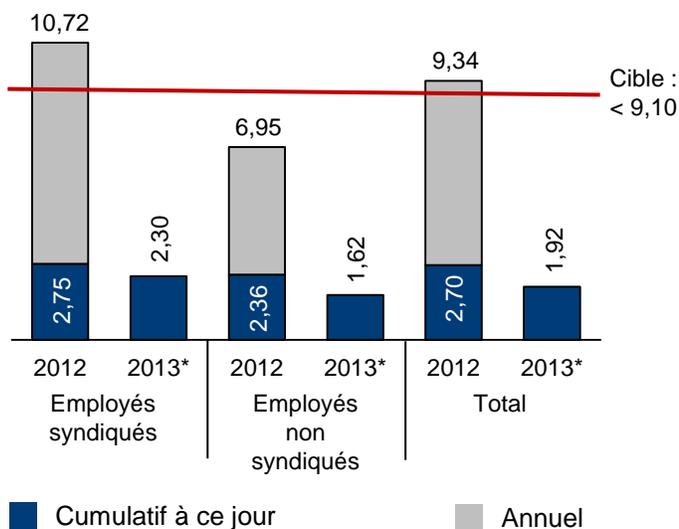
### Meilleures pratiques en matière de gestion de la reprise du travail

- Travail sécuritaire NB a mis en œuvre un modèle de traitement des blessures à l'épaule dans l'ensemble de la province suivant un projet pilote dans les régions, qui a démontré ce qui suit :
  - 55 % des personnes traitées se sont rétablies plus rapidement;
  - il y a eu une réduction de 71 % du besoin d'une opération;
  - 86 % des travailleurs blessés étaient satisfaits du modèle de traitement.

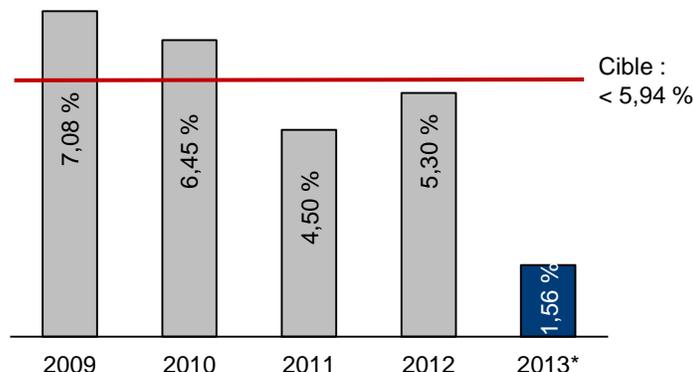
Travail sécuritaire NB a remporté une médaille de bronze dans le cadre du programme des Prix de leadership IAPC/Deloitte dans le secteur public. Pour voir la soumission de Travail sécuritaire NB et des renseignements au sujet des prix, rendez-vous à [www.leadership.ca](http://www.leadership.ca).

# La satisfaction et l'engagement des employés

Jours d'absence<sup>3, 8</sup>  
Annuel / Cumulatif à ce jour\*



Roulement du personnel<sup>3, 9</sup>  
Pourcentage de tous les employés (annuel / cumulatif à ce jour\*)



## Santé, sécurité et mieux-être

- Deux réclamations avec interruption de travail et deux réclamations sans interruption de travail ont été acceptées en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* au premier trimestre.
- Parmi les activités organisées dans le cadre du plan de santé et de sécurité au premier trimestre, on retrouve :
  - l'essai d'un nouveau logiciel d'ergonomie qui encourage les personnes qui travaillent à l'ordinateur à prendre des pauses, et ce, en fonction de l'intensité d'utilisation; le logiciel propose des exercices pour prévenir les lésions attribuables au travail répétitif;
  - la mise en œuvre d'un formulaire de déclaration des incidents et des accidents pour les employés de Travail sécuritaire NB.

## Salaires et avantages sociaux

- La section locale 1866 du Syndicat canadien de la fonction publique a ratifié une convention collective avec Travail sécuritaire NB. Par ailleurs, la section locale 946 a donné un avis de négociation à l'employeur.
- Travail sécuritaire NB a retenu les services d'une société d'experts-conseils afin d'évaluer la rémunération versée aux employés non syndiqués pour assurer une administration efficace des conditions de rémunération.

## Planification de la relève et perfectionnement professionnel

- Au premier trimestre, 15 postes ont fait l'objet d'un concours, dont 10 étaient des postes permanents. Quatre de ces postes ont donné lieu à une promotion interne.
- Le Service des ressources humaines a offert des activités générales de perfectionnement professionnel, y compris :
  - une formation sur Microsoft Office 10;
  - l'orientation de nouveaux employés;
  - l'amélioration de la conduite automobile (formation avancée).
- Dix employés se sont joints au programme des chefs de demain.

# Évaluation des risques

## Mises en garde de la direction

Non disponibles

Dans le cadre du processus annuel de la planification stratégique, le conseil d'administration détermine et évalue les risques qui pourraient avoir des répercussions sur la capacité de Travail sécuritaire NB d'atteindre ses buts, et y réagit.

	Niveau	Stratégie
<b>Risques liés au mandat unique</b>		
Équilibrage des décisions relatives aux prestations afin d'assurer l'équité entre les générations et la durabilité du régime	Prudence nécessaire	Réduire
Équilibrage des améliorations apportées aux prestations et des taux de cotisation	Prudence nécessaire	Réduire
Effet des objectifs en matière de politique du conseil non atteints	Prudence nécessaire	Réduire
Planification de la relève des membres du conseil	Prudence nécessaire	Réduire
Divergences entre les décisions du Tribunal d'appel et les politiques du conseil	Inacceptable	Réduire
Différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité	Acceptable	Réduire
Lacunes et retards au niveau des lois et des règlements en matière d'hygiène et de sécurité au travail	Inacceptable	Réduire
Niveau de capitalisation	Inacceptable	Réduire
Définition du rôle de Travail sécuritaire NB en matière de reprise du travail	Prudence nécessaire	Réduire
<b>Risques opérationnels</b>		
Répercussions d'événements catastrophiques sur la continuité des opérations	Prudence nécessaire	Réduire
Nombre d'employés qui prennent leur retraite	Inacceptable	Réduire
Maintien d'employés de Travail sécuritaire NB dans les domaines spécialisés	Prudence nécessaire	Réduire
<b>Risques pour la réputation</b>		
Décisions du gouvernement indépendantes des recommandations de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Effets des recommandations d'organismes externes sur Travail sécuritaire NB	Prudence nécessaire	Réduire
<b>Risques externes</b>		
Augmentation des blessures liées à une diminution des compétences et du nombre de travailleurs	Acceptable	Accepter
Nouvelles industries à risque élevé	Prudence nécessaire	Réduire
Modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques dans d'autres provinces et territoires	Prudence nécessaire	Réduire
Protection de l'intégrité du régime	Acceptable	Réduire
État de santé général des travailleurs néo-brunswickois	Prudence nécessaire	Accepter
Disponibilité et coûts des soins de santé	Prudence nécessaire	Accepter
Répercussions du vieillissement de la population sur les lieux de travail sécuritaires	Acceptable	Accepter

# Priorités législatives et en matière de politiques

Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB détermine les ressources et les attribue aux priorités clés en matière de législation et de politiques. Le tableau qui suit indique la date à laquelle les priorités sont terminées.

Priorités de 2011-2012 approuvées au premier trimestre de 2012	Date d'achèvement
Politique n° 21-400 – Réadaptation	Le 26 janvier 2012
Barème des frais n° 29-501 – Fournisseurs d'aide médicale	Le 26 janvier 2012
Politique n° 21-402 – Modifications apportées au véhicule	Le 26 janvier 2012
Barème des frais n° 49-200 – Distribution des transcriptions et des enregistrements des audiences devant le Tribunal d'appel	Le 26 janvier 2012
Barème des frais n° 49-310 – Distribution des décisions du Tribunal d'appel	Le 26 janvier 2012
Barème des frais n° 29-555 – Subvention destinée à la qualité de vie	Le 16 février 2012
Politique n° 34-200 – Objectifs de placement	Le 12 mars 2012
Priorités de 2012-2013 établies en avril 2012	Date d'achèvement
<b>Gouvernance et administration</b>	
Politique n° 41-002 – Énoncé de gouvernance – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB (examen annuel)	Le 31 mai 2012
Politique n° 41-004 – Gouvernance – Élaboration et évaluation des politiques	Le 29 novembre 2012
Politique n° 41-007 – Protection de la vie privée et sécurité des données	Le 20 février 2013
Politique n° 41-012 – Gouvernance – Équilibrage des décisions	Le 31 mai 2012
Politique n° 33-000 – Ressources humaines	
Politique n° 34-205 – Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements	
Politique n° 37-100 – Stratégie financière à long terme	Le 31 janvier 2013
<b>Aide médicale et appareils de réadaptation</b>	
Politique n° 21-403 – Modifications apportées au domicile	En cours
Politique n° 25-003 – Soins à domicile et indépendance	
Politique n° 25-007 – Prothèses, orthèses et appareils de réadaptation	
Barème des frais n° 29-510 – Lunettes prescrites	
Barème des frais n° 29-550 – Allocations pour soins personnels	
Barème des frais n° 29-551 – Prothèses auditives et piles	
Politique n° 25-010 – Conditions personnelles non indemnissables qui entrent en jeu pendant la réadaptation	
<b>Admissibilité et prestations</b>	
Politique n° 21-109 – Critères d'admissibilité – Maladies infectieuses	Le 20 février 2013
Politique n° 21-111 – Critères d'admissibilité – Maladies professionnelles	Le 20 février 2013
Politique n° 21-211 – Période d'attente de trois jours	
Politique n° 21-215 – Suppléments à l'indemnité	En cours
Politique n° 21-208 – Travailleurs âgés de moins de 21 ans (modification législative en ce qui a trait aux stagiaires)	
Politique n° 21-112 – Critères d'admissibilité – Perte d'audition	
Politique no 21-505 – Avances et versements globaux – prestations d'indemnisation	Le 20 février 2013

---

## Évaluation et engagement

---

Affectation de ressources à l'élaboration d'un nouvel outil pour le sondage sur la satisfaction de la clientèle En cours

---

## Services aux employeurs

---

Politique n° 21-300 – Attribution des coûts de réclamation  
Politique n° 23-100 – Inscription des employeurs Le 29 novembre 2012  
Politique n° 23-200 – Salaires assurables Le 31 janvier 2013  
Politique n° 23-300 – Classification des employeurs Le 31 janvier 2013  
Politique n° 23-305 – Administration des activités à l'extérieur de la province Le 29 novembre 2012  
Politique n° 23-400 – Vérification des comptes d'employeurs Le 31 janvier 2013  
Politique n° 23-500 – Paiement de la cotisation des employeurs Le 29 novembre 2012  
Politique n° 23-600 – Établissement des taux de cotisation de base Le 31 janvier 2013  
Politique n° 23-605 – Système d'évaluation de l'expérience Le 31 janvier 2013  
Politique n° 23-607 – Transfert / Partage de l'expérience des coûts des réclamations Le 29 novembre 2012  
Politique n° 23-703 – Cotisation fondée sur une sous-estimation ou une sous-déclaration des salaires Le 31 janvier 2013  
Politique n° 23-704 – Late Filing Penalty Le 31 janvier 2013  
Barème des frais n° 29-301 – Cotisation des volontaires Le 31 janvier 2013

---

## Priorités législatives

---

Décisions du Tribunal d'appel en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* En cours  
Modifications à l'allocation de décès Le 20 décembre 2012 – Sanction royale des modifications législatives  
  
Approbation de règlements par le conseil d'administration  
Dispositions générales en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* Auprès du gouvernement  
Comité technique pour représenter l'industrie de la construction En cours  
Hygiène du travail / Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)  
Règlements régissant les opérations forestières Auprès du gouvernement  
Traitement du gaz naturel liquéfié N'est plus une priorité  
Usage des aiguilles sécuritaires Terminée  
Violence en milieu de travail Terminée  
Diminution physique permanente En cours  
*Loi sur les accidents du travail – Avis d'accident* Modifications législatives sur les avis d'accident auprès du gouvernement

# Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Les résultats d'exploitation exposent en détail le revenu et les dépenses de Travail sécuritaire NB pour le premier trimestre de 2013, par rapport aux chiffres budgétés et à la période correspondante de l'exercice antérieur. Les mouvements de la trésorerie exposent en détail les rentrées et les sorties de fonds pour le premier trimestre de 2013, par rapport à la période correspondante de l'exercice antérieur.

## Résultats d'exploitation (non vérifiés) Période de trois mois terminée le 31 mars 2013

	<b>Budget (Cumulatif à ce jour) (en milliers)</b>	<b>Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)</b>	<b>Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)</b>
<b>Revenus</b>			
Cotisations, y compris les employeurs tenus personnellement responsables	41 353 \$	41 892 \$	44 315 \$
Placements	19 853	53 536	52 824
	<b>61 206 \$</b>	<b>95 428 \$</b>	<b>97 139 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Frais engagés au titre des réclamations	46 913	49 231	47 256
Administration	11 057	9 933	9 561
Tribunal d'appel	490	402	412
Obligations prévues par la loi	331	329	329
	<b>58 791 \$</b>	<b>59 895 \$</b>	<b>57 558 \$</b>
Excédent net	<b>2 415 \$</b>	<b>33 533 \$</b>	<b>39 581 \$</b>

# Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

## Mouvements de la trésorerie (non vérifiés)

Période de trois mois terminée le 31 mars 2013

	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
<b>Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation</b>		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	46 972 \$	55 879 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	7 638	6 954
Intérêts et dividendes	5 894	6 583
	<b>60 504</b>	<b>69 416</b>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	33 802	33 230
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	11 247	11 694
	<b>45 049</b>	<b>44 924</b>
<b>Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation</b>	<b>15 455</b>	<b>24 492</b>
<b>Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement</b>		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	57 933	68 930
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition de placements	51 220	73 729
Acquisition d'immobilisations	410	213
	<b>51 630</b>	<b>73 942</b>
<b>(Sorties) nettes de fonds liées à l'investissement</b>	<b>6 303</b>	<b>(5 012)</b>
<b>Augmentation des espèces pendant l'exercice</b>	<b>21 758</b>	<b>19 480</b>
Espèces et placements à court terme, début de la période	16 611	21 774
<b>Espèces et placements à court terme, fin de la période</b>	<b>38 369 \$</b>	<b>41 254 \$</b>

Les résultats d'exploitation et les mouvements de la trésorerie ont été dressés conformément aux conventions et pratiques comptables précisées dans les notes afférentes aux états financiers présentées dans le *Rapport annuel 2012* de Travail sécuritaire NB.

# Notes

1. Les résultats annuels sont établis selon les données présentées dans le document intitulé *Résultats de fin d'exercice 2012 en matière de gouvernance*.
2. Source : Division des services de travail sécuritaire, 31 mars 2013.
3. Source : Service des ressources humaines, 31 mars 2013.
4. Source : Division des services généraux, 31 mars 2013.
5. Les réclamations gérables ne comprennent pas, par exemple, celles qui ont été présentées en retard, qui ont fait l'objet d'un appel ou pour lesquelles un employeur a présenté une formule de décision.
6. Ne comprend pas les dossiers ouverts qui ne deviennent pas une réclamation.
7. Les accidents mortels relevaient de la *Loi sur les accidents du travail*, selon l'année de l'accident.
8. Jours d'absence = total des jours d'absence / (postes réels prévus au budget annuel - postes vacants).
9. Roulement du personnel (exprimé en pourcentage) = (nombre d'employés quittant l'organisme / ETP) \* 100.
10. Les chiffres sont rajustés chaque trimestre à mesure que les données arrivent à échéance.
11. Des tendances plus précises peuvent être déterminées à la fin de l'exercice une fois que les données sont arrivées à échéance et que les influences saisonnières ont diminué.
12. Source : « Principaux indicateurs statistiques des résultats », Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), n° 21. Remarque : Le Nouveau-Brunswick a une période d'attente de trois jours. Par conséquent, le nombre de réclamations avec interruption de travail pourrait ne pas refléter toutes les blessures avec interruption de travail, telles qu'elles sont définies par l'ACATC.
13. Avant le 31 mars 2012, l'objectif de rendement n° 1 était l'indice des prix à la consommation (IPC) + 3,8 % et l'objectif de rendement n° 2 était le portefeuille de référence + 0,75 %. Ces changements sont attribuables à une mise à jour de la Politique n° 34-200 – Objectifs de placement.

---

## Coordonnées

1 800 222-9775  
[www.travailsecuritairenb.ca](http://www.travailsecuritairenb.ca)

1, rue Portland  
Case postale 160  
Saint John (N.-B.) E2L 3X9